

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2022-21 (2022-09-05)

Retrait des embarcations aux marinas

Les propriétaires d'embarcations sont priés de les retirer des marinas avant la fin de la journée du mardi 11 octobre 2022.

Tous les accessoires attachés au quai, tel que protecteurs et défenses doivent être retirés. L'APVA ne sera pas responsable des dommages causés à ceux-ci, lors du remisage des passerelles et quais pour la saison hivernale.

L'APVA vous souhaite une agréable fin de saison de navigation!

Le Conseil d'administration